Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 022-212201651-20260618-2026_45-DE

DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE PENGUILY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de PENGUILY.
Séance du 18 juin 2026

Date d'envoi de la convocation	11/06/2026
Membres en exercice	15
Membres présents	15
Membres représentés	0
Membres absents	0
Suffrages exprimés	15

L'an deux mille vingt-six, le 18 juin, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 11 juin 2026 se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle d'Honneur, sous la présidence de Madame Karine CLÉMENT, Maire.

Étaient présents : Karine CLEMENT, Maire, Patrice RONDEL, Solène JACQUET, Sébastien PUEL, adjoints, Françoise FENIOUX, Yvon MEGRET, Christian GEORGELIN, Pascal BARON, Jean-Pierre CARMOUET, Gwénaëlle JOUAN, Jérôme MARTIN, Sandrine MOUNIER, Florence BOTELLA, Marlène ROCABOY, Alexa HERCOUET.

Absents non représentés : /

Ont donné procuration : /

Secrétaire de séance : Florence BOTELLA

Acte rendu exécutoire après réception de l'accusé de réception de la Préfecture de SAINT-BRIEUC

2026-45 DESIGNATION AMBASSADEUR ARIC

Afin de faciliter l'accès à la formation pour l'ensemble des élus du territoire, Lamballe Terre & Mer est membre de l'Association Régionale d'Information des Collectivités (ARIC), réseau breton pluraliste regroupant plus de 460 collectivités et près de 10 000 élus.

Avec cette adhésion, l'Agglomération prend en charge la formation des élus communautaires et permet aux communes membres de bénéficier d'un tarif préférentiel et d'accéder à une offre de formation adaptée aux réalités du territoire.

Dans ce cadre, l'ARIC déploie une démarche des ambassadeurs : chaque structure désigne un élu référent. L'ambassadeur ARIC participe à une réunion annuelle réunissant les représentants des communes du territoire afin de :
Identifier les besoins de formation des élus ;
Proposer des thématiques adaptées aux réalités locales ;
Contribuer à la construction d'un programme de formation territorial ;
Favoriser les échanges d'expériences entre élus.

Ce dispositif favorise une programmation au plus près des enjeux locaux, une mutualisation des coûts entre communes et la création d'espaces d'échange entre élus d'un même territoire.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29
Considérant la demande de l'Association ARIC auprès de Lamballe Terre et Mer pour désigner des représentants élus au sein des équipes municipales des 38 communes afin de pouvoir répondre aux attentes de formation pour tous les élus,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité
DESIGNE Madame Solène JACQUET ambassadrice pour l'association ARIC.

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 022-212201651-20260618-2026_45-DE

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Le secrétaire de séance
Florence BOTELLA

Le Maire
Karine CLEMENT

MAIRIE DE PENGUILY
(Côtes-d'Armor)

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en préfecture.